



# LES CONVENTIONS DE GENÈVE EN CINQ POINTS

## 1. Que sont les Conventions de Genève?

Les Conventions de Genève sont des traités internationaux qui constituent, avec leurs trois Protocoles additionnels, les piliers du droit international humanitaire (DIH). Elles ont pour but d'humaniser la guerre et établissent des normes humanitaires internationales minimales à respecter dans toute situation de conflit armé. Les Conventions de Genève protègent les personnes qui ne participent pas aux hostilités (civils, membres du personnel sanitaire ou d'organisations humanitaires) ainsi que celles qui ne prennent plus part aux combats (blessés, malades et naufragés, prisonniers de guerre).

La Suisse est dépositaire des quatre Conventions de Genève, adoptées en 1949, et de leurs trois Protocoles additionnels de 1977 et de 2005.

## 2. La Suisse et les Conventions de Genève, quelle histoire?



## 3. Quel est l'impact des Conventions de Genève?

Les Conventions de Genève continuent de sauver des millions de vies menacées par des centaines de conflits à travers le monde, de réunir des milliers de membres de familles dispersées et de reconforter des milliers de prisonniers de guerre. En cherchant à limiter les effets des conflits armés, les Conventions de Genève peuvent faciliter le retour à la paix.

## 4. Quid des violations du droit international humanitaire?

Les violations du DIH ont des conséquences dramatiques pour les populations civiles. Les États parties sont tenus, dans le cadre des Conventions, de respecter et de faire respecter leurs dispositions, renforçant ainsi la responsabilité individuelle et collective. Le DIH impose aux États de prendre toute mesure législative et judiciaire nécessaire pour poursuivre en justice les personnes ayant commis ou donné l'ordre de commettre des infractions graves.

La Suisse a fait du respect, de la promotion et de la mise en œuvre du DIH une constante de sa politique étrangère. Ainsi, la Suisse dispose des outils et mécanismes nécessaires non seulement pour la diffusion et la formation sur le DIH mais également pour la poursuite des crimes de guerre au niveau national. De plus, sur le plan international, elle s'engage activement dans la lutte contre l'impunité, en particulier en soutenant la Cour pénale internationale.

196

États ont ratifié les Conventions de Genève, considérées comme universellement ratifiées.

## 5. 75 ans plus tard: renouvelons notre engagement!

Alors que la situation mondiale est marquée par des conflits porteurs de grandes souffrances, le DIH doit être hissé au rang de priorité politique.

Les 75 ans des Conventions de Genève sont l'occasion pour tous les États de prendre des mesures concrètes pour renouveler leur engagement au nom d'une humanité commune et pour faire respecter le DIH. Tous les États ont l'obligation de respecter et de faire respecter les Conventions de Genève en toutes circonstances. A ce titre, la Suisse appelle tous les États et autres acteurs à user de leur influence pour prévenir et faire cesser les violations du DIH.

**«Les Conventions de Genève sont l'expression d'un engagement universel au service d'une humanité commune. Elles constituent la pierre angulaire du droit international humanitaire et ont sauvé des millions de vies au cours des dernières décennies.»**

*Ignazio Cassis, conseiller fédéral, chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)*